

Pleins feux sur :

- Nouvelle Réglementation 1
- Rassemblement Nérée/
CK/mer en Méditerranée 2
- Rencontre NACK/CK Mer en
Loire Atlantique 2
- Penn Kalet Trophy 2

la Newsletter : AVRIL 2008

La réglementation pour le kayak de Mer évolue !

D 240 du 11 mars 2008 – applicable à partir du 15 avril 2008

Après une longue concertation, entre des acteurs multiples, dont CK/mer, la réglementation applicable à la navigation en kayak de mer évolue... enfin ! Le 8 Avril 2008 est paru au Journal Officiel un nouvel arrêté D 240.

CK/mer vous livre l'essentiel de cette réglementation, établie dans un souci de simplification et de responsabilisation des plaisanciers.

Navigation diurne (la navigation de nuit est interdite)

Non auto-videur : jusqu'à 2 milles d'un abri. Auto-videur : jusqu'à 6 milles d'un abri.

Auto-videur

Kayaks dont les parties exposées aux intempéries peuvent en permanence évacuer par gravité l'eau accumulée. Le législateur considère que les kayaks pontés + jupe et les sit on top sont auto-videurs. Seuls les kayaks pontés, sans jupe, sont considérés comme non auto-videurs.

Abri

Lieu où un kayak peut trouver refuge (plage, crique, port...) et où le kayakiste peut débarquer en sécurité.

Matériel obligatoire

Pour la navigation à moins de 300 m du rivage, aucune immatriculation et le matériel de sécurité est libre.

jusqu'à 2 milles d'un abri (« pack basique »)

- équipement individuel de flottabilité par personne (gilet de sauvetage ou combinaison de 50 Newtons ou plus)
- moyen de repérage lumineux (il doit être assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité ou porté par chaque personne à bord ; les lampes à éclat à diodes sont particulièrement recommandées en raison de leur autonomie et leur fiabilité)
- dispositif de remorquage (point d'accrochage et bout de remorquage)
- dispositif d'assèchement fixe ou mobile (écope ou pompe)

de 2 à 6 milles d'un abri (« pack côtier »)

- 3 feux rouges à mains
- miroir de signalisation
- compas magnétique
- carte(s) marine (de la zone de navigation ou extraits, à jour, papier ou électroniques)
- moyen de signalisation sonore (corne de brume ou sifflet)
- un résumé textuel et graphique (éventuellement sous forme de plaquette autocollante) :
1) du Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), 2) des Règles de balisage de la zone fréquentée.

[Au verso des cartes SHOM « L » (étanches), et dans l'Almanach du Marin Breton, vous disposez du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) et des Règles de balisage, une photocopie de ce résumé à bord de votre kayak suffit.

Il appartient à chaque kayakiste de compléter cette liste en fonction de son programme de navigation, s'il le juge nécessaire.]

Immatriculation

- Les kayaks doivent être immatriculés auprès des services des affaires maritimes et sont dispensés du port des marques extérieures d'identité.
- La carte de circulation, délivrée lors de l'immatriculation, doit se trouver à bord.
- Les tests de flottabilité seront effectués caissons fermés et kayak chargé au maximum des capacités énoncées par le fabricant.
- Les tests de flottabilité peuvent toujours être remplacés par une déclaration sur l'honneur pour les constructions anciennes ou amateurs.
- Les kayaks déjà immatriculés n'ont aucune démarche à faire. Les cartes d'immatriculation bleues sont encore valides.

Conseils aux pratiquants

- Renseignez vous auprès des postes de plage ou des capitaineries sur l'état de la mer. Méfiez vous du vent de terre et des courants de marée qui vous éloignent de la côte et qui portent vers le large ;
- ne pas partir seul et prévenir un proche qui puisse surveiller vos évolutions et prévenir le CROSS en cas d'inquiétude ;
- naviguer de préférence à plusieurs car c'est un gage de sécurité en mer ;
- « pour être secouru, il faut être vu ». En cas de difficulté, ne quittez jamais votre kayak pour tenter de rentrer à la nage, signalez-vous en mettant en oeuvre votre moyen lumineux.
- La pagaie de rechange n'est plus obligatoire. Ce qui permettra aux groupes de décider le nombre de pagaie(s) de rechange à emporter.
- La VHF n'est pas mentionnée mais son efficacité est largement reconnue.

La Division 244, à paraître, concernera les bateaux traditionnels, y compris les kayaks traditionnels.

Dans son prochain bulletin, CK /mer distribuera à tous ses adhérents une fiche à plastifier regroupant les informations documentaires requises par le législateur.

En bref :

- Rappels (voir plus d'infos sur www.ckmer.org) :

Rassemblement régional CK Mer, Bretagne Cote Nord, les 14 et 15 Juin. Plouguerneau, secteur de l'île Vierge. e.olle@wanadoo.fr

L'association Manche Ouest, sur la Côte de Granit Rose, organise le Rallye Manche Ouest, véritable course rando, les 9, 10 et 11 Mai. Course de 3 jours, par équipe de 2, un bon moyen pour évaluer son niveau de kayakiste. <http://www.manche-ouest.org/>

Rassemblement « Le kayak et la mer », Loguivy, Côte d'Armor, 8 au 11 mai 2008.

WE environnement CK/mer - Le Varlen Plougrescant, Côtes d'Armor, 24 et 25 mai 2008.

Navigation KMCE-CK/mer, Port-Mer (Cancale) - Mont St Michel, samedi 31 mai 2008.

- Aventure Lapone : Invitation de Thierry Plichon à participer, du 1er au 24 août 2008, à une Randonnée en canoë entre le lac Inari et la Mer de Barents (Finlande/Norvège), bivouacs, pêche, cueillette, soleil de minuit ...

thierry@art-et-copie.com



Rassemblement Nérée CK Mer en Méditerranée

Nérée et CK/mer organisent un rassemblement en Méditerranée, sur la côte Varoise, lors du week-end de la Pentecôte (du jeudi 8 mai au lundi 12 mai 2008). Ce rassemblement est dans l'esprit Mer, sans frais d'inscription et ouvert à tous.

Il est ouvert sur 5 jours pour ceux qui font le pont, et 3 jours pour les autres. Au programme de navigation :

- la côte jusqu'à Brégançon, La Londe, les Maures.
- ou les reliefs du Cap Nègre puis Cavalaire.
- pour les marins hauturiers jusqu'au Cap des Mèdes sur Porquerolles (18 milles aller et retour).
- et surtout si le beau temps est de la partie, les Îles d'Hyères.

Pour en savoir plus <http://www.neree.org/>



Nav' chez les p'tits Lu : Côte Loire Atlantique



Rencontre navigation NACK (Nantes)-CK/mer, 13 et 14 septembre 2008.

Au programme, la découverte la côte de la Loire Atlantique autour de Piriac, l'île Dumet, et de l'estuaire de la Vilaine. Le couchage est prévu en camping. Chacun gère ses repas.

Pour plus d'informations, contacts Emmanuel Guillet 02.51.81.04.29, ou France Hallaire et Dominique Hottois 02.40.77.48.32.

Penn Kalet Trophy : du lourd chez les Capistes

La ville de Plouhinec (Finistère) et le club ACK ont mis sur pied un bel événement, le Penn Kalet Trophy.

Les 31 Mai et 1 Juin prochains, les Capistes nous ont préparé ... rien moins que 3 compétitions, à savoir un Merathon, une ch'tite coupe de France Wave Ski, et un concours de pêche en Kayak de Mer. Pas mal, non ?

L'événement sera complété par un village sportif, une foire

nautique, des animations et des ateliers de construction bois.

L'équipe de Penn Kalet Trophy a su associer une belle brochette de partenaires à cet événement ; on citera entre autres la FFCK, BE Kayak, Fun Kayak, Kerlo kayaks.

Donc rendez-vous du côté de la Pointe du Raz, Plage de Mesperleuc

Renseignements auprès de info.pennkalettrophy@gmail.com